Cfdt: FPA

MIN! FLASH
MAI 2021

PRIME TÉLÉTRAVAIL

110€

Vous avez été plus de 4 000 à demander la prime « télétravail ». Elle devrait être versée avec la paie de mai. Les CDI et les CDD peuvent en bénéficier.

Vous n'avez pas encore fait la demande ? Il n'est pas trop tard !

Vous avez télétravaillé en ce début d'année, alors allez dans SIRH et demandez votre prime dans la rubrique « TELETRAVAIL EXCEPTIONNEL ».

Bonne nouvelle ! A la demande de la CFDT, les personnes ayant télétravaillé qui ont quitté l'AFPA en avril devraient en bénéficier.

L'édito du Secrétaire Général

Enfin le bilan financier 2020 et le budget pour cette année ont été présentés au Conseil d'Administration et au CSE-Central ! Par contre le COP (Contrat d'Objectifs et de Performances), qui nous lie à la Tutelle, a encore été reporté faute de temps lors du dernier CA !

Surprise le bilan 2020 dégage un résultat net positif ! Mais l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) reste très dégradé. Seule la comptabilité réserve ces petites subtilités (Lire plus bas l'explication par les chiffres) ! L'année 2020 est bien sûr très impactée par la crise sanitaire mais un peu moins qu'attendu et en 2021 les effets sont toujours là. Le sujet préoccupant concerne la PROMO 16-18. En effet, ce dispositif devait dégager un Chiffre d'Affaires de 245 M€ entre fin 2020 et 2021 et était un élément important pour retrouver l'équilibre financier. A la suite de l'activité de ces derniers mois, beaucoup moins importante que prévue, seulement 98M€ sont inscrits au budget et les résultats (nombre d'entrées) à fin mars ne nous projettent même pas vers ce résultat. Il faudrait une toute autre dynamique pour booster les entrées (au moins tripler le nombre d'entrées mensuelles par rapport au premier trimestre !).

L'effet du PSE se concrétise avec en 2020, 716 CDI en moins mais la précarisation grandit avec un nombre toujours plus important de CDD, Intérim et Auto-entrepreneurs. La CFDT dénonce cette dérive amorcée depuis quelques années et qui s'amplifie. C'est d'autant plus préoccupant que les nouvelles règles d'indemnisation à POLE EMPLOI, en vigueur au 1er juillet, vont encore accentuer cette précarité (article Point Négo).

Aujourd'hui, beaucoup de sujets restent sur la table avec des réponses qui sont retardées alors que nous avions des engagements de la Direction :

- Passage des Assistantes Formation polyvalentes en classe 9 avec effet rétroactif à la date de mise en œuvre de l'activité polyvalente.
- Prorogation de la charte unilatérale intergénérationnelle avec une adaptation pour ceux qui seraient proches de la retraite.
- Nomination de Représentants de Proximité là où les désignations dans les CSE de début 2020 n'ont pas permis d'élire des RP.
- Reprise des avenants aux contrats de travail concernant la clause de mobilité.
- Atteinte du nombre de CDI prévu dans le plan de réorganisation : 5817 CDI, il en manque encore au moins 350. En espérant qu'une partie ne passe pas en pertes et profits !

Tout doucement nous sortons de la crise sanitaire et nous devrions revenir à une activité plus traditionnelle avec un travail en présentiel sans doute au retour des congés d'été. Cela se fera progressivement et toujours avec des mesures barrières nécessaires. Ensemble nous devrons être vigilants pour les uns et les autres. Cette situation va être propice à la survenance de RPS, car pour beaucoup nous aurons passé plus d'un an sans croiser certains collègues.

Mais pendant ce temps-là, la réorganisation de l'Agence se poursuit : externalisation de la restauration, ventes de terrains et de bâtiments, projet autour du dispositif des itinérants (une enquête vient de commencer), nouvelles grilles de positionnement des formateurs et augmentation de la précarisation des emplois. La CFDT n'est pas dans l'immobilisme, nous comprenons que l'AFPA, comme toute entreprise, soit impactée par les évolutions de la société, notamment par le numérique. Mais nous voulons être considérés comme un partenaire constructif et demandons à être associés dans le cadre d'un vrai dialogue social dans l'intérêt des salariés, pour le bénéfice de nos stagiaires.

L'EBE : ÉXÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Expliqué

petite définition

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) d'une entreprise est un ratio financier qui montre la richesse dégagée par l'entreprise grâce à son simple système de production de valeur.

Il montre la rentabilité de son activité principale et permet de visualiser le chiffre d'affaires hors :

- **Taxes généré par l'entreprise ainsi que toutes les dépenses qui ont servi à produire ce chiffre d'affaires.**
- **Et sans prendre en compte la manière dont l'entreprise finance son activité, sa politique d'amortissement, ni les éléments exceptionnels liés à son cycle d'exploitation.**

Pour faire simple, à l'Afpa…

Rappel

L'enquête interfédérale sur les métiers de l'accueil qui concerne les salariés qui reçoivent par téléphone ou physiquement du public est toujours en cours. Vous avez jusqu'au 15 juin pour y répondre.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus ou connectez-vous sur notre site https://cfdtafpa.org pour y trouver les documents.

Enquête sur les métiers de l'accueil

Je réponds

SYNDICALISATION

La CFDT compte 610144 adhérentes et adhérents.
Comme chaque année, par souci de transparence financière,la CFDT a fait certifier ses comptes et attester son nombre d'adhérents par les commissaires aux comptes. La quasi-parité, avec 51% de femmes et 49% d'hommes.
« Fier.es d'être à la CFDT », tous les adhérents et militants appellent les travailleurs à rejoindre notre organisation.

Cfdt: FPA

MIN! FLASH
MAI 2021

LE POINT NÉGOS

Déprécarisation

Séance n° 2/6

15 avril 2021 en visioconférence

THÈME : IL S'AGIT D'UNE NÉGOCIATION SUR LA DÉPRÉCARISATION DES EMPLOIS AU SEIN DE L'AFPA

L'objet de cette séance a été difficile à déterminer car en amont aucun support ou document n'ont été communiqués !
La Direction qui pourtant se targuait lors de la précédente séance de démontrer la nécessité et la volonté de faire bouger les lignes à offert lors de cette réunion « une page blanche »...

Point de vue CFDT La délégation Cfdt doute de la volonté d'implication de la direction sur le sujet, et le fait de ne pas apporter de documents de travail en est la preuve. Une séance d'écoute pour la Cfdt qui a décidé de ne pas jouer la politique de la chaise vide.

Equilibre temps de vie

Séance n° 1/5

27 avril 2021 en visioconférence.

THÈME : LA 1ÈRE SÉANCE ÉTAIT UNE SÉANCE D'ÉCHANGES AVEC LE DRH DS ET LES OS

La direction a pris note des demandes des délégations en s'appuyant sur sa punchline récurrente et qui commence à devenir lassante « tout est à construire ».

Point de vue CFDT
force de propositions, sera vigilante à la construction et à l'articulation de cet accord avec les négociations transverses déjà signées ou en cours.
La DRH se voulant « innovante », la Cfdt sera vigilante sur la construction du document sur ce sujet auquel nous sommes toutes et tous sensibles et sensibilisés.

Commission de suivi de l'accord sur l'égalité entre les Femmes / Hommes

6 avril 2021 en visioconférence

THÈME : COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD SUR L'EGALITE FEMMES/ HOMMES

Cette commission a pour but de faire un point sur son déploiement, son fonctionnement et ses budgets depuis sa signature en septembre 2020.

Le DRH ayant fait le constat qu'en entreprise, les hommes sont la plupart du temps beaucoup plus négociateurs que les femmes, et qu'avec le temps, cela a entraîné des écarts de salaire. Il précise que concernant l'Afpa, la politique globale nationale permet la réalisation des rattrapages.

Point de vue CFDT La Cfdt relève deux points d'attention :

- Attention aux amalgames entre « rattrapage salarial » et « promotion ».
- Bien préciser les modalités de demande de rattrapage par les salariées.

La disparité du nombre de dossiers analysés par région est préoccupante ; seuls 80 dossiers sur les 162 analysés ont été rattrapés et certaines demandes sont restées sans réponse.

Des éléments analytiques doivent être transmis à partir de juillet 2021 sur la base des indicateurs du nouvel accord.

ACCORD FRAIS DE SANTÉ (MUTUELLE OBLIGATOIRE)

Le dispositif de gestion des frais de santé était déficitaire en 2020 et comme prévu dans la convention, il y a eu une augmentation de la cotisation en janvier 2021. L'AFPA a proposé un accord pour modifier les participations des salariés et de l'employeur. La CFDT a signé le texte d'accord mis à la signature jusqu'au 25 mai. En cas d'accord majoritaire :

- La part employeur passe à 53% (contre 50% actuellement)
- La part salariale est ramenée à 47% (contre 50% actuellement)

En conséquence la valeur nette de cotisation pour chaque salarié reste identique à l'année dernière. Une rétroactivité sera appliquée au 1er janvier 2021.

du côté du CSEC

CSEC EXTRAORDINAIRE

11 MAI 2021

L'objet de ce CSEC extraordinaire était :

- Approbation des procés verbaux des CSEC du 3 mars 2021 et des 24 et 25 mars 2021 (tous adoptés à l'unanimité).
- Information - consultation sur la situation économique et financière de l'Afpa : 2ème réunion. Présentation des comptes 2020 et du budget 2021.
- Information des modalités de passage Formateur/Formateur Expert/Formateur Conseil
- Présentation de l'outil de suivi des temps de délégations et de réunions prévu aux accords du 19 novembre 2019 relatif aux CSEE et au CSEC, aux représentants de proximité et au droit syndical.

Information - consultation sur la situation économique et financière de l'Afpa : 2ème réunion de Présentation des comptes 2020 et du budget 2021.

Cette deuxième réunion d'information fait suite aux travaux de la Commission Économique du CSEC qui s'est réunie le 5 mai et qui a travaillé sur les comptes 2020. L'objectif de la commission est de faire un travail préparatoire pour le compte des élus. Une fois de plus, les documents ne sont pas fournis en amont de la réunion et entravent les travaux préparatoires qu'elle devrait pouvoir mener.

Trois points sont abordés :

- Les comptes 2020 ont été fortement impactés par la crise sanitaire. L'EBE est en baisse de 23 M€ par rapport à 2019, mais une subvention exceptionnelle de l'État de 214 M€ a permis d'aboutir à un résultat net excédentaire de 35M€.
- Le budget 2021 : augmentation prévue du CA de 98 M€ par rapport au budget 2020 (essentiellement impact promo 16/18) avec un niveau de productivité en amélioration.
- La situation à fin mars2021 : le CA augmente de 22% (+30 M€) grâce à la promo 16/18. Or les charges d'exploitation n'augmentent que de 7% (12 M€). D'où des gains de productivité et une amélioration sensible de l EBE.

Information des modalités de passage Formateur/Formateur Expert/Conseil

En préalable une interruption de séance est demandée. Les élus échangent quant à l'opportunité de reporter le point de sorte que le processus soit repris dans une chronologie plus conforme à nos accords.

L'ensemble des délégations est en phase sur ce point et demande le report du point de sorte qu'il puisse être travaillé d'une part en CPNI et d'autre part en Commission Emploi Formation Centrale.

La Cfdt avait prévu une déclaration dans ce sens. Force est de constater que comme nous, les autres Organistaions Syndicales sont mobilisées pour faire respecter l'accord de 96.

Présentation de l'outil de suivi des temps de délégations et de réunions prévu aux accords du 19 novembre 2019 relatif aux CSEE et au CSEC, aux représentants de proximité et au droit syndical.

Il y a un échange nourri de questions/réponses entre les élus et la direction concernant l'utilisation et le périmètre d'utilisation de cet outil, notamment sur les modalités de mise en place (formation, accompagnement des utilisateurs, modalités du déploiement…)

Le temps n'a pas permis d'approfondir ce questionnement mais la déclaration de la Cfdt est particulièrement en résonance avec le climat qui se dégage des débats.

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL TEL : 06 86 52 72 84 CFDTAFPA@GMAIL.COM

Cfdt: FPA

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Adhérez à la CFDT Des droits en Plus

ADHÉRENT

Je soussigné ○ M ○ Mme .....adhère à la CFDT
Nom de naissance : .....
Adresse : .....
Code Postal _____ Ville : .....
Tel : _____ Portable _____
E-mail : _____@_____
Date de naissance : ...../...../.....
Établissement : ❑ EPIC ❑ filiale « Entreprise » ❑ filiale « Accès Emploi » ❑ DR ❑ DIFQ ❑ Autres
Adresse du lieu de travail :
Code Postal _____ Ville : .....
Tel : _____
Temps partiel ? : ○ non ○ oui pourcentage : .....%
Emploi : .....
Itinérant ? : ○ non ○ oui **Cadre ? : ○ non ○ oui**
Type de contrat (CDD, CDI, autre…) : .....

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : ...../...../.....	Signature de l'adhérent

Vous pouvez « récupérer » 66% de votre cotisation : elle est déductible des impôts

MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable (voir cumul du salaire de décembre dernier) : .....€
La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être mise à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent.
Versement libre (supérieur à la grille de cotisation) : .....€

MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), le prélèvement s'effectuera le 5 du mois en début d'échéance.

Suite à la loi de finance 2013, suivant ta situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÉTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À : Christian Hurte
CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL
email : gestionadherentscfdtafpa@gmail.com tel : 06 86 52 72 84 ou 01 48 70 54 59

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

DÉBITEUR

Votre Nom.....

Votre Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ254894

CRÉANCIER

Nom	CFDT
Adresse	4 BOULEVARD DE LA VILLETTE
Code postal	75955
Ville	PARIS CEDEX 19

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Domiciliation : _____

BIC | | | | | | | | | | | |

PAIEMENT ☑ **Récurrent/Répétitif** ❑ **Ponctuel**

A : **Le :**
Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Veuillez compléter tous les champs du mandat.
Ne pas oublier de joindre votre RIB !